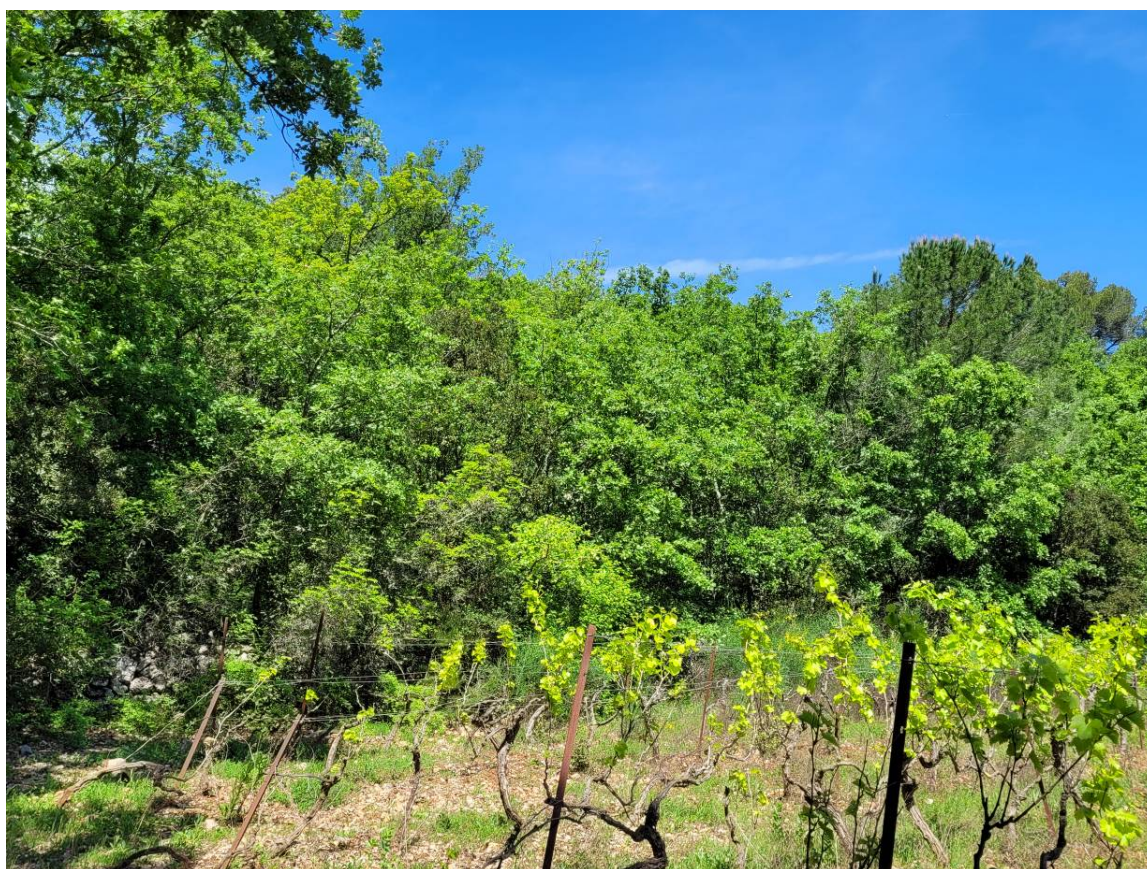
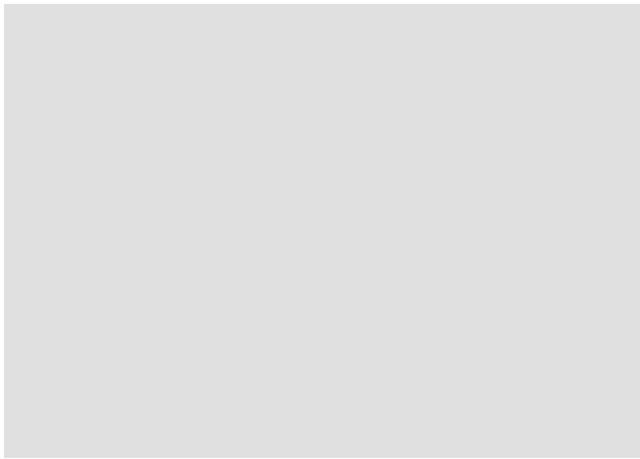


DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE CIBLE SUR LA TORTUE D'HERMANN

PROJET AGRICOLE, PARCELLES OD 613-1107

CABASSE, VAR





Rédacteur :

Rascas Biodiv

Antoine Catard

Ecologue

689, chemin de Rascas

83340 Les Mayons

Tel : 06 15 77 69 59

Courriel : antoine.catard@gmail.com

Cartographies et illustrations : © A. Catard sauf mentions contraires

Date : 25 juin 2025

1. Table des matières

1.	Table des matières	3
2.	Contexte du projet et objectifs de l'étude	4
2.1.	Présentation du demandeur	4
2.2.	Présentation du bureau d'étude	4
2.3.	Présentation du projet	4
2.4.	Objectifs de l'étude	6
2.4.1.	Implications du projet vis-à-vis du patrimoine naturel	6
2.4.2.	Statut général de la Tortue d'Hermann	7
3.	État initial	8
3.1.	Méthode	8
3.2.	Résultats	9
3.2.1.	Description générale des parcelles	9
3.2.2.	Statut de la Tortue d'Hermann sur un périmètre élargi	12
3.2.3.	Statut de la Tortue d'Hermann sur le périmètre du projet	12
3.2.4.	Evaluation de la qualité des habitats pour l'espèce	16
3.2.5.	Evaluation de la fonctionnalité du site pour l'espèce	17
3.2.6.	Autres enjeux écologiques constatés	18
3.3.	Synthèse sur l'état de conservation du site	19
4.	Préconisations et mesures	20
4.1.	Mesures pour éviter les impacts sur les individus	20
4.2.	Mesures pour préserver les habitats et leurs fonctionnalités	21
5.	Conclusion	25

2. Contexte du projet et objectifs de l'étude

2.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

MAURIN Florian

Domicilié au 11, rue de la République

83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Contact : flomaurin23@gmail.com

Tel : 06 03 92 27 21

Le demandeur est le propriétaire des parcelles OD 613 et OD 1107 concernées par le projet. Monsieur Maurin est viticulteur à temps partiel sur les communes de Flassans sur Issole et de Cabasse. Monsieur Maurin est pluriactif avec l'agriculture comme activité secondaire. Les vignes dont il a hérité étaient cultivées auparavant par son père.

2.2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE

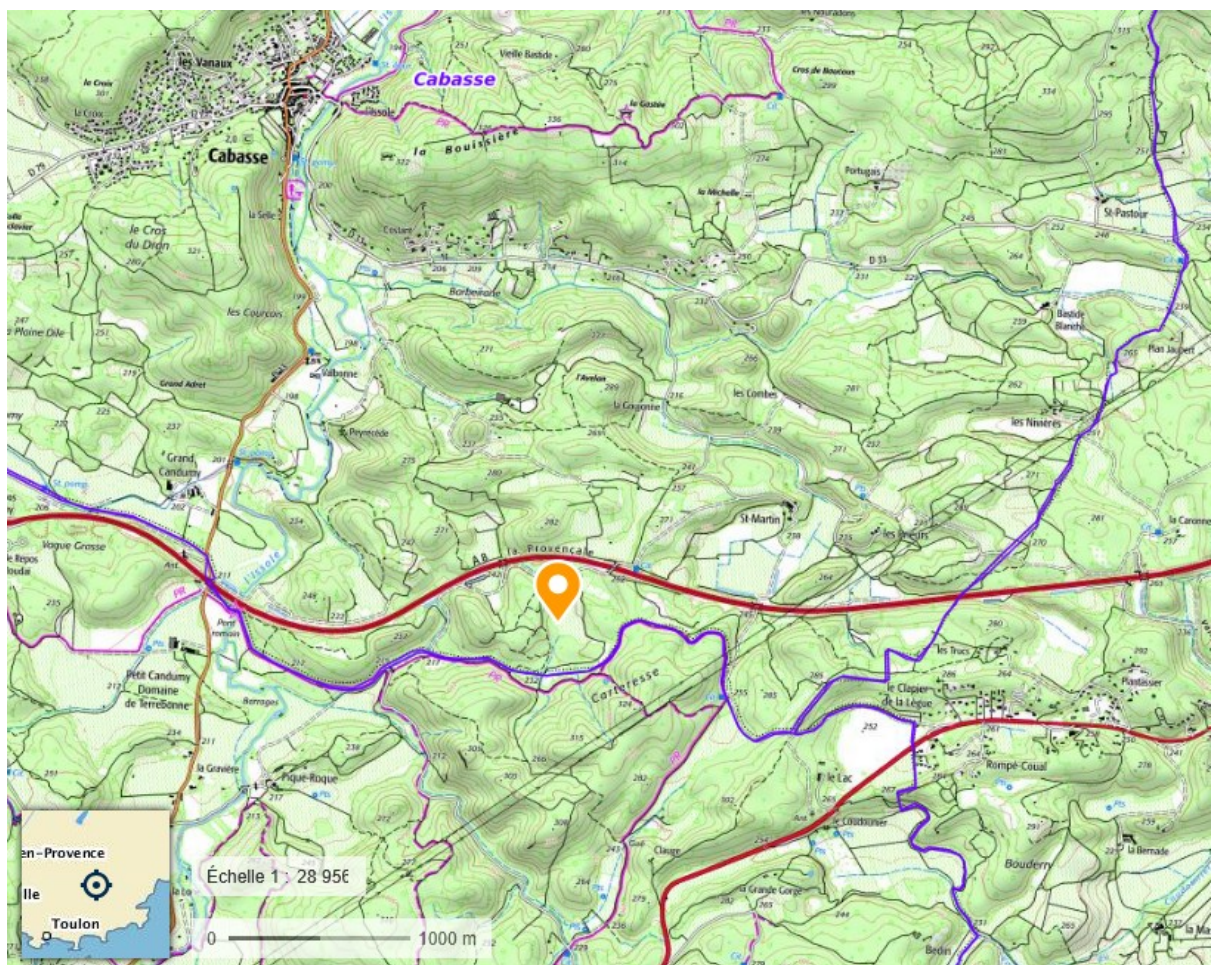
RASCAS BIODIV est un bureau d'étude indépendant créé en 2021 par Antoine CATARD. Spécialisé sur le domaine méditerranéen, il a pour objectif d'accompagner les acteurs publics et privés dans leurs projets de territoire. Antoine CATARD bénéficie de 30 ans d'expérience en matière de conservation, d'études, d'éco-interprétation et de gestion des espaces naturels et agricoles. Il est spécialisé dans les inventaires, l'étude des populations, la conservation des habitats de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni* (ancien animateur du Plan National d'Actions Tortue d'Hermann et membre de son conseil scientifique, est à l'origine de plusieurs programmes européens de conservation de l'espèce). Il est particulièrement rodé à la prospection de cette espèce et la caractérisation des sites, pour avoir mené un grand nombre de diagnostics Tortue d'Hermann (plus d'une centaine dans le Var), ainsi que divers suivis télémétriques. Naturaliste polyvalent, il s'attache à avoir une vision globale des enjeux biologiques et du fonctionnement des écosystèmes concernés par un projet.

2.3. PRESENTATION DU PROJET

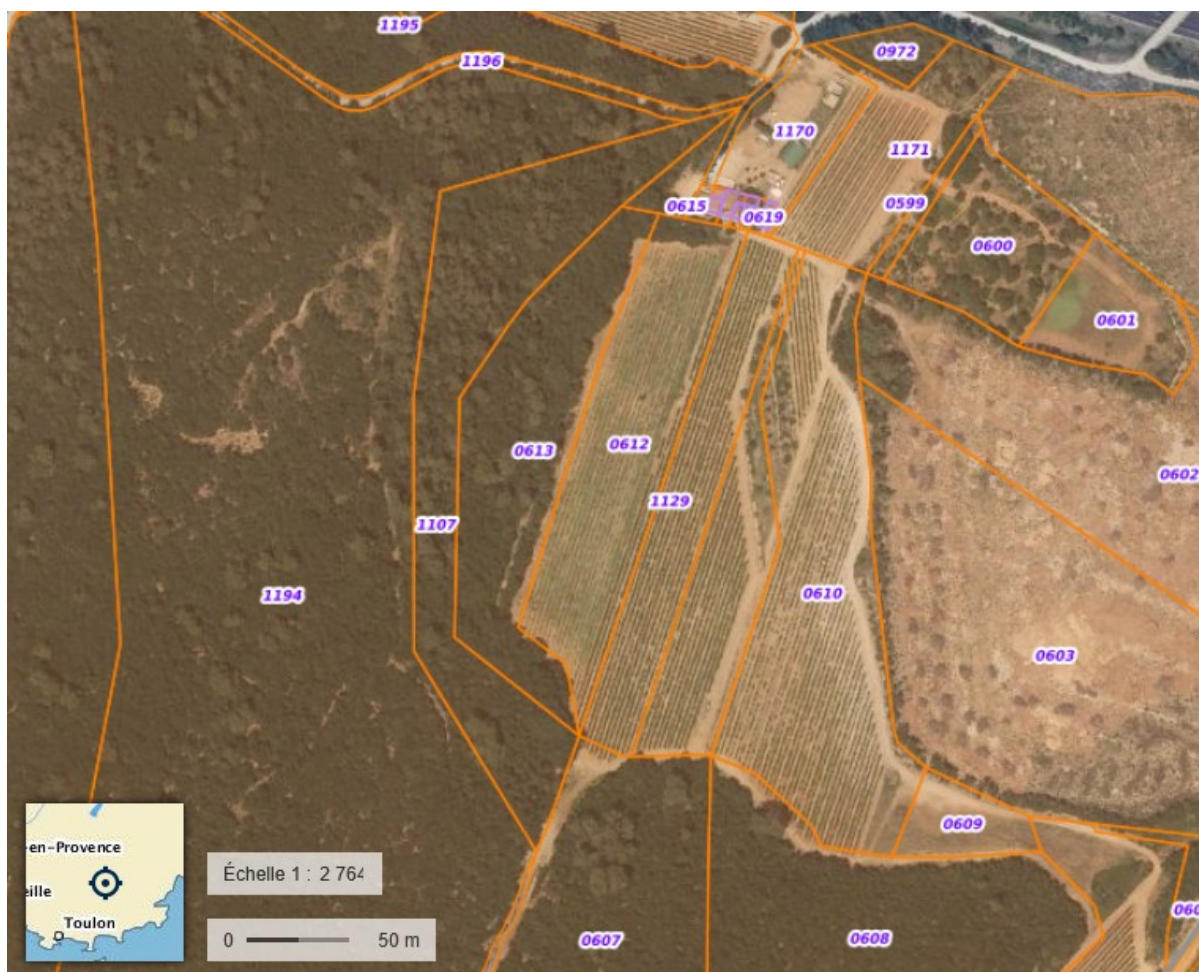
Le projet porte sur les parcelles, OD 613 et OD 1107 qui présentent une contenance respectivement de 10779 m² et de 13790 m² et donc une contenance totale de 2.45

ha (surface cadastrée). La quasi-totalité de ces parcelles est boisée. Une rangée de vigne abandonnée est visible à l'est de la parcelle 613. Les vignes existantes sur la parcelle voisine 612 appartiennent au même propriétaire et sont à replanter dans le cadre du projet. Le projet est situé au lieu-dit « Les Billettes », à l'extrémité sud de la commune de Cabasse et à proximité immédiate de l'autoroute A8.

Le projet est directement lié à l'activité agricole du propriétaire. **Il porte sur le développement du vignoble familial pour une surface culturelle totale estimée à 17000 m².**



Carte 1 : Situation du projet



Carte 2 : Vue aérienne des parcelles 613 et 1107

2.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.4.1. Implications du projet vis-à-vis du patrimoine naturel

Le projet implique **un défrichement pour une surface totale estimée à 17000 m²**. Ce défrichement est soumis à autorisation car le boisement est âgé de plus de 30 ans. Comme la demande de défrichement porte sur une zone de sensibilité « notable » pour la Tortue d'Hermann, un diagnostic est requis pour cette espèce protégée. La mise en œuvre d'un défrichement et/ou de mises en culture est donc susceptible de porter atteinte à des individus de cette espèce protégée ainsi qu'à son habitat. La DDTM83 recommande par conséquent, en amont d'éventuels travaux, la réalisation d'un diagnostic approfondi et conclusif portant sur l'évaluation du statut de la Tortue d'Hermann. Elle demande en outre la prise en compte des recommandations figurant dans le document « itinéraires

techniques agricoles » élaborée en partenariat avec la chambre d'agriculture du Var si des défrichements sont envisageables. Ces recommandations sont à adapter au cas par cas.

2.4.2. Statut général de la Tortue d'Hermann

La Tortue d'Hermann, unique tortue terrestre de France, se décline en deux sous espèces. *Testudo hermanni boettgeri* est propre aux Balkans et à la Grèce. L'espèce nominale, *Testudo hermanni hermanni*, la plus rare, est propre à la Méditerranée occidentale avec des populations isolées et précaires, en Italie, Sicile, Sardaigne, Corse, Baléares, Albères et Provence. **Le statut de conservation de la Tortue d'Hermann est particulièrement défavorable dans le Var, elle y est classée « En danger »** par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN). Ses habitats et populations sont de fait, en régression constante, du fait des nombreuses pressions qui s'exercent sur nos territoires.

La Tortue d'Hermann et ses habitats sont tous deux protégés par l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021. Il est à noter qu'en cas de destruction d'espèce et/ou d'habitat d'espèce protégée, les responsables des travaux (propriétaires et entrepreneurs) encourrent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (loi du 8 août 2016, article L415-3 du code de l'environnement modifié par l'article 6 de la loi du 2 février 2023).

Dans le Var, la prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats est orienté par une carte de sensibilité, localisant les zones à enjeux et des guides d'application et de mise en œuvre. **Le présent diagnostic vise à satisfaire les attentes prévues dans ces documents pour évaluer l'impact d'un projet sur cette espèce.**

3. État initial

3.1. METHODE

La réalisation d'une expertise Tortue d'Hermann dans ce cas de figure est normée par l'autorité environnementale (DREAL PACA). Elle implique :

- La détermination de la présence effective de l'espèce et une estimation des effectifs de tortues présents (fourchette estimée en fonction des résultats obtenus et des connaissances dans ce type de contexte) ;
- Une évaluation de la structure démographique de la population (évaluation plus ou moins précise en fonction du nombre d'individus contactés, mais permettant parfois d'apprécier si la population est vieillissante ou dynamique) ;
- Une évaluation de la qualité des habitats ;
- Une évaluation de la fonctionnalité du site et de son rôle vis-à-vis de la conservation de l'espèce.

Les conditions d'inventaire doivent offrir les meilleures possibilités de contact avec l'espèce, notamment un travail au printemps aux heures et conditions météorologiques les plus favorables à sa détection (début avril à mi-juin, généralement en matinée avec des températures à l'ombre comprises entre 17°C et 33 °C, absence de vent fort et de précipitations). Un temps de prospection à l'hectare minimal est requis en tenant compte des conditions de détectabilité (densité de la végétation). La durée de prospection est proportionnée à la surface du projet. Il doit être réparti équitablement sur la zone d'étude, néanmoins les micro-habitats favorisés de l'espèce (lisières, clairières, landes ouvertes) ne doivent pas être oubliés. Les habitats sont parcourus en tous sens tant que la pénétrabilité du milieu reste compatible avec la détection de l'espèce. La détection se fait le plus souvent à la vue et à l'ouïe. Un minimum de 4 passages à des dates échelonnées sur la période favorable et avec plusieurs jours d'écart sont nécessaires. Ceci permet de limiter les aléas liés aux déplacements cycliques des individus qui évoluent sur un domaine vital de plusieurs hectares.

La caractérisation des populations implique en cas de contact avec des individus à : les géolocaliser précisément, les mesurer, les sexer, estimer leur âge et enfin les reconnaître individuellement en cas de recapture (photographies, marquage temporaire).

L'évaluation de la qualité des habitats et de leurs fonctionnalités est appréciée à la fois sur la base des images aériennes et de leurs observations *in situ*. L'historique des incendies,

des usages passés et actuels, d'éléments contextuels propices à l'espèce (accès à l'eau ou à des sites de pontes par exemple) sont à prendre en compte.

Cette méthodologie permet, selon la densité de la végétation en place (défectabilité), d'obtenir un taux élevé de détection en termes de présence/absence. L'absence totale de la zone est plus délicate à garantir en cas de faible densité, ce qui est fréquent. Une analyse à plusieurs échelles est donc proposée

La base de données publique SILENE, a été consultée afin d'évaluer la présence éventuelle d'espèces protégées sur le projet où ses alentours. Sur cette base, la situation du projet est évaluée, notamment pour les aspects de fonctionnalités écologiques. Les données produites lors de l'étude, sont reversées sur cette plateforme régionale et seront donc accessibles ultérieurement.

3.2. RESULTATS

3.2.1. Description générale des parcelles

Les parcelles sont jointives et allongées dans un axe nord-sud. Elles sont structurées sur la majorité de sa surface en restanques étroites et plus ou moins parallèles. Les extrémités nord et sud ne présentent pas de restanques mais plutôt des bombements, un relief plus chaotique, des tas de pierre et des affleurements rocheux en partie sud. Elles ont été cultivées anciennement mais la photographie aérienne de 1950 montre un abandon cultural déjà très avancé avec un boisement bien établi. La bordure est de la parcelle a fait l'objet plus récemment de plantations de petites rangées de vignes, désormais abandonnées (palissage encore visible en lisière).

Les parcelles présentent un boisement mixte sur toutes leurs surfaces. Elles sont dominées par une chênaie mixte (chêne vert et chêne pubescent) avec quelques grands pins d'Alep en sur-étage sur la bordure ouest. Les ourlets sur la bordure est présentent des fourrés de Spartier en jonc qui pénètrent en partie dans le vignoble. Les parcelles ne présentent pas de garrigues ou d'autres faciès ouverts. Des systèmes de clairières présentant des garrigues à Thym, des landes à Aphyllantes de Montpellier et des cistaies, s'observent en dehors des parcelles, plus à l'ouest et sur des surfaces limitées. Le boisement des parcelles trouve son originalité dans la présence de gros chênes pubescents mûres, sénescents ou morts et âgés d'environ 200 ans pour les plus anciens. Il s'agit d'arbres dits « de réserve » conservés depuis longtemps comme on en observe parfois au sein d'anciennes zones agricoles en Centre Var. Les autres chênes se présentent plutôt sous forme de taillis (chêne vert dominant). Le boisement présente donc un important phytovolume. De par la nature

de la végétation, la détectabilité de la Tortue d'Hermann est jugée bonne sur les lisières ainsi que dans les sous-bois qui sont relativement dégagés.



Vues de l'interface entre vignoble et boisement



Vue du boisement (bordure ouest)



Vue du sous-bois en bordure nord du boisement



Vue du sous-bois en bordure sud du boisement

3.2.2. Statut de la Tortue d'Hermann sur un périmètre élargi

La parcelle est située en bordure d'une vaste entité relevant d'une sensibilité notable pour la Tortue d'Hermann. Cette entité concerne tout un complexe de collines et de dépressions triasiques bordant la dépression permienne. Cette entité présente souvent un parcellaire agricole développé dans des dépressions (dolines) et de vastes étendues boisées. Cette entité s'insère entre les populations d'enjeux majeurs situés autour du Lac Redon à Flassans (à plus de 4km au sud) et sur la bordure de la cuesta surplombant la plaine des Maures entre Gonfaron et le Luc (à plus de 2 km au sud-est). Le site d'étude est connecté à ces populations grâce à des continuums boisés mais en est relativement éloignée. En outre, il se situe en bordure nord de la vaste entité évoquée et est déconnectée des autres populations, moins importantes et situées au nord de l'autoroute. Ce large axe routier constitue ici une barrière infranchissable pour les animaux situés aux abords de la zone d'étude.

La présence de l'espèce était documentée sur des secteurs proches de la zone d'étude, avec certaines données antérieures localisées à proximité immédiate (entre 300 et 400 m du site). La plupart de ces données sont datées de la période 2005-2008. Les densités de populations apparaissent hétérogènes sur ce secteur avec des contacts plus fréquents dans des garrigues, lisières de parcelles agricoles et friches. Les collines du secteur sont largement couvertes de taillis de chênes. Ces habitats sont moins favorables mais peuvent néanmoins jouer un rôle pour l'espèce à certaines périodes de l'année (été et hiver).

3.2.3. Statut de la Tortue d'Hermann sur le périmètre du projet

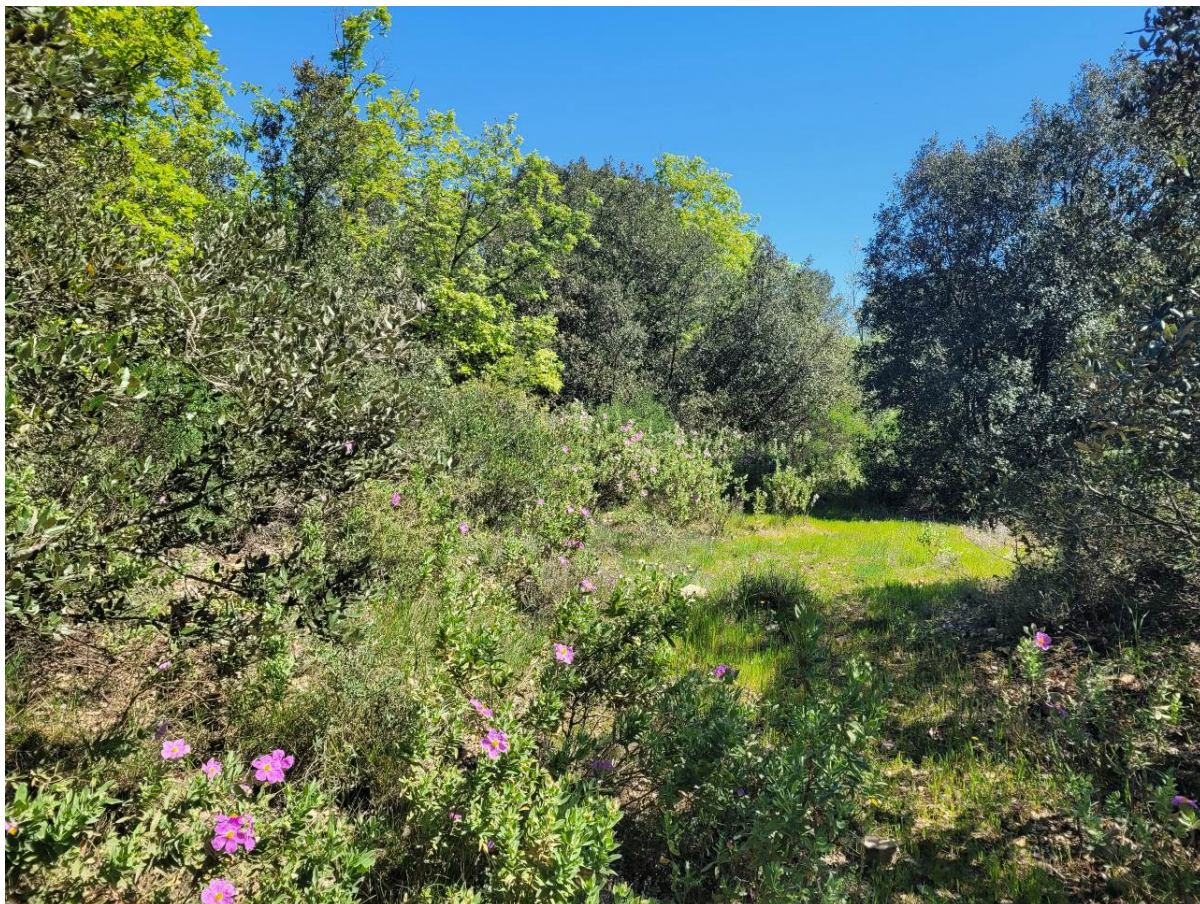
Les prospections de terrain ont été menées au printemps 2025, à travers 4 passages pour un total de 7 heures 30mn de recherche active. Le taux de prospection est important (soit environ **3.06 heures par hectare**). Les environs de la parcelle ont été également parcourus, en particulier au sud et à l'ouest. **Ces prospections ont permis de contacter l'espèce à quatre reprises mais en dehors des parcelles.** Il n'y a pas eu de recapture.

Les résultats sont les suivant :

Tableau récapitulatif des résultats des prospections					TOTAL
Dates de passages	14/04/25	25/04/25	06/05/25	16/06/25	4 passages
Temps de prospection	1.5 h	2h	2 h	2 h	7.5 h
Nombres de contacts Th	0	2	2	0	4 Th
Indices horaires Th/h	0	1	1	0	0.53 Th/h



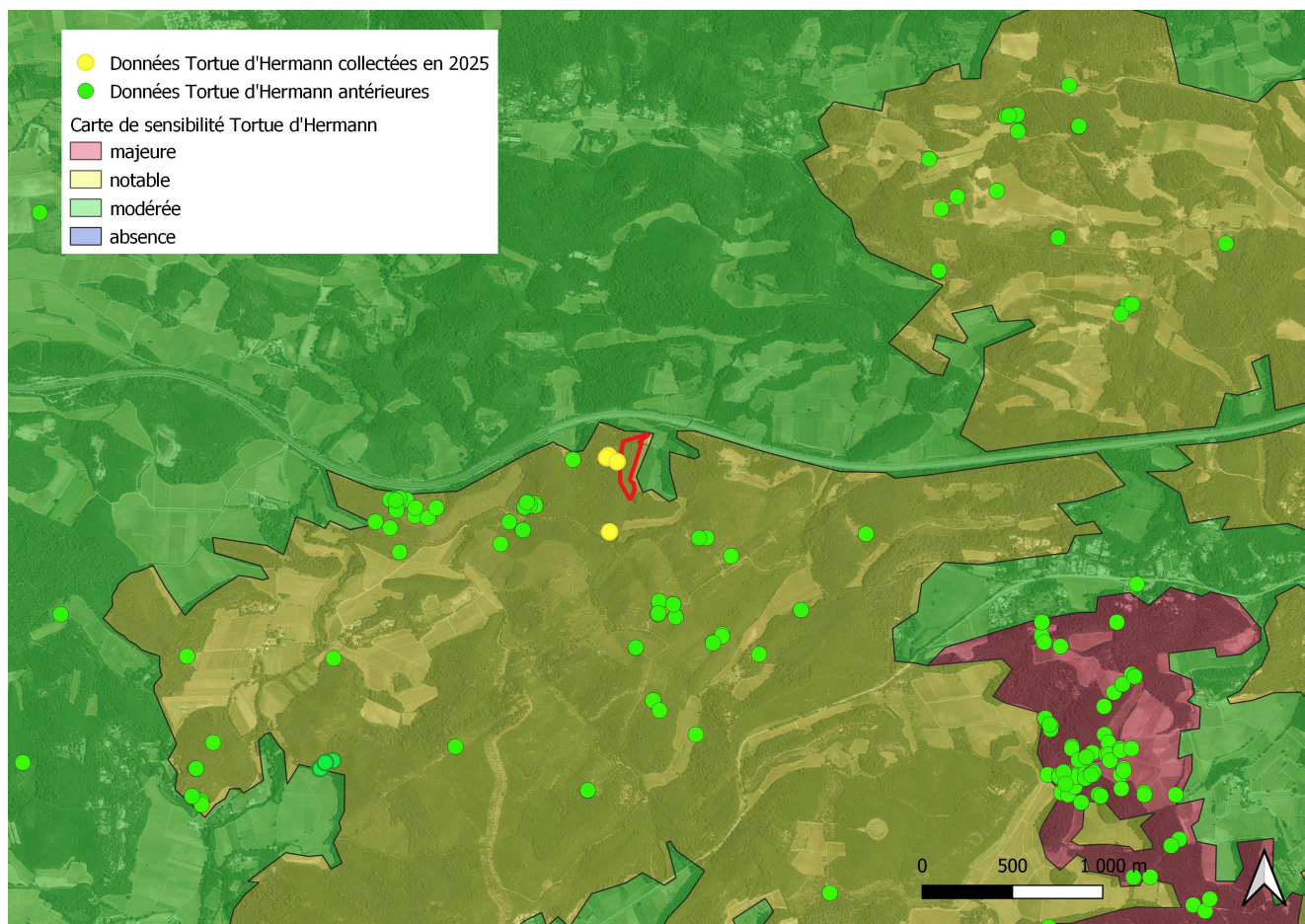
Un des spécimens observés (hors parcelles)



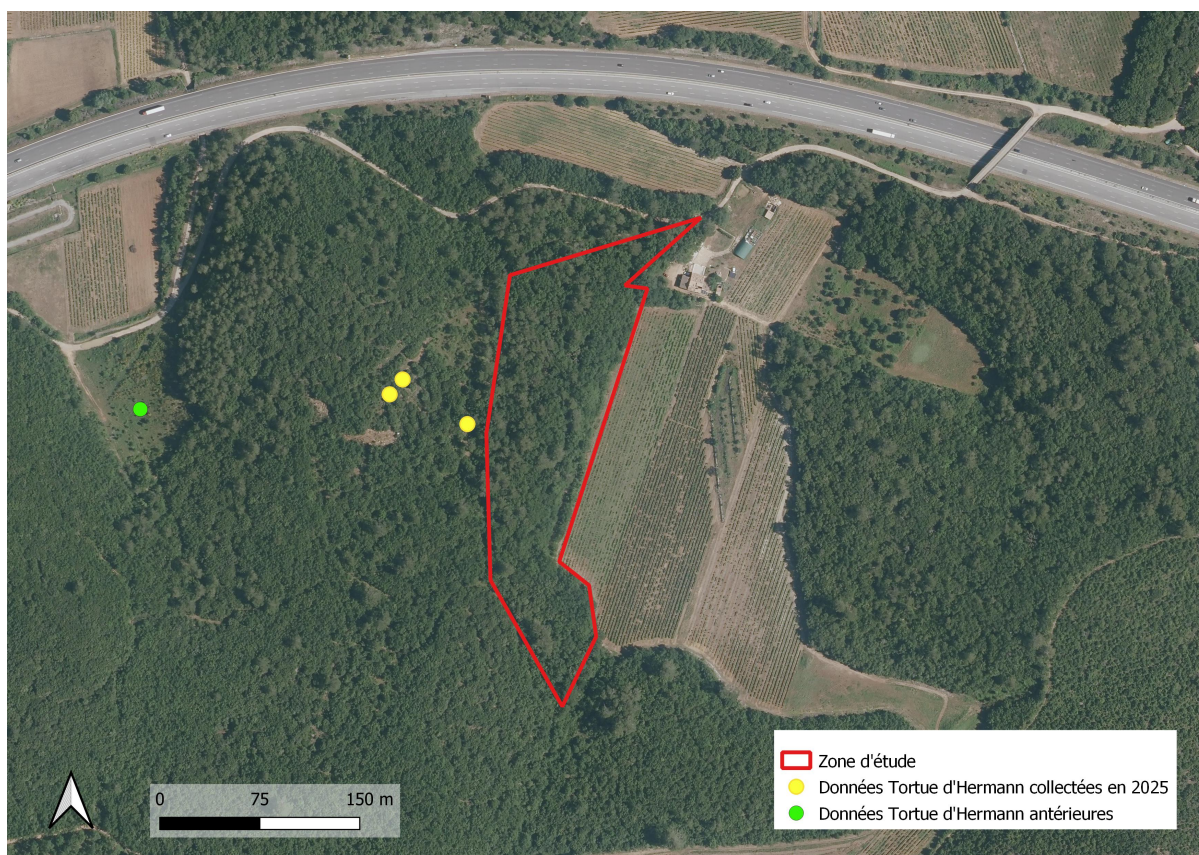
Vue d'un habitat préférentiel fréquenté au printemps (hors parcelles)

Tableau récapitulatif des contacts de Tortues d'Hermann en 2025					
Dates de contact	Age	Sexe	Taille en mm	Comportement	Site
25/04/2025	Adulte	Mâle	156	Insolation	Hors site
25/04/2025	Adulte	Femelle	151	Insolation	Hors site
06/05/2025	Adulte	Mâle	127	Insolation	Hors site
06/05/2025	Adulte	Mâle	143	Insolation	Hors site

La carte suivante précise la proximité avec les données antérieures et produites lors de l'étude ainsi que les connexions possibles.



Carte 3 : Localisation des parcelles, données et contexte Tortue d'Hermann



Carte 4 : Localisation des données Tortue d'Hermann aux abords des parcelles

3.2.4. Evaluation de la qualité des habitats pour l'espèce

Historique des incendies

Selon la base de données PROMETHEE, il n'y a pas d'incendie documenté sur le site ou à proximité depuis 1958.

Usages anciens et actuels

Les parcelles ont été anciennement cultivées et laissées en libre évolution pendant longtemps. Le boisement n'a pas subi de coupes récentes et présente une certaine maturité.

Accès à l'eau

Il ne semble pas y avoir d'accès permanent à l'eau sur le secteur, uniquement des accès temporaires au travers de quelques flaques occasionnelles. Toutefois, en bordure du site, une mare sur sol argileux était encore en eau à la mi-juin. **Son intégrité est à préserver lors des travaux.**

Types d'habitats représentés

L'habitat dominant présent sur la zone d'étude sont les Forêts à *Quercus ilex* (chêne vert, 9340).

Dynamique du milieu

La dynamique tendrait vers une formation mixte dominée par une forêt de chênes verts avec présence de gros bois en maturation. La régénération à long terme des pins d'Alep n'est pas garantie ici du fait d'un couvert forestier dense.

3.2.5. Evaluation de la fonctionnalité du site pour l'espèce

Echelle locale

A cette échelle, les habitats environnants présentent quelques clairières avec un faciès de garrigue et plus au sud une friche très propice à la Tortue d'Hermann (un contact, voir carte 3). Ces habitats sont favorables à l'activité printanière de l'espèce mais sont, pour les garrigues, de surfaces très réduites. Ce sont également les diverses interfaces agricoles/forêt et les micro habitats favorables (fourrés, murets, bords de chemins) qui permettent ici à l'espèce d'assurer son cycle de vie. La présence de la Tortue d'Hermann est contrainte à l'échelle locale d'une part par la présence de l'autoroute A8 au nord et par des travaux de terrassements massifs plus à l'ouest. La Tortue était pourtant documentée sur ce secteur sans que l'on sache s'il elle a été prise en compte pour ces travaux. Bien que les paysages alentours soient dominés par des espaces agricoles ou des boisements denses, il existe donc quelques espaces semi-ouverts à même d'assurer les besoins de l'espèce. Les trames forestières et les linéaires d'interfaces sont largement présents et permettent une ample circulation de l'espèce sur le territoire.

Echelle du projet

La parcelle présente en l'état des fonctionnalités modérées pour la Tortue d'Hermann. Elle ne présente pas de milieux semi-ouverts favorables à l'activité printanière. Elle dispose d'une lisière exposée à l'est, donc propice à l'insolation matinale mais la tortue n'y a pas été observée. En l'état, cette lisière, très arborée ne présente pas de gradient marqué en termes de strates et une qualité de transition entre vignoble et boisement qui n'est pas optimale. Le boisement reste susceptible d'abriter l'espèce en été ou en hiver ou d'être traversé par elle lors de mouvements saisonniers. Le projet de défrichement concerne une bande d'une largeur modérée (75 m en moyenne), il aboutirait donc à un recul d'autant de la lisière actuelle exposée à l'est. Si celle-ci est bien gérée, les fonctionnalités qui s'y attachent pourraient être conservées ou améliorées.

Habitats de substitution

Il existe divers habitats favorables à proximité et qui sont susceptibles de conserver des fonctionnalités pour l'espèce. C'est en particulier le cas pour les boisements denses qui restent importants en surface. Il convient toutefois de noter que l'espèce reste fortement contrainte par la présence de l'autoroute au contact du site et que les modalités de gestion aux alentours (terrassements, coupes de bois) ne sont pas franchement adaptées à la Tortue d'Hermann.

Effets cumulatifs avec d'autres projets

Les terrassements massifs (mouvements de terres et de blocs rocheux sur plusieurs hectares, circulation d'engins lourds) constatés à quelques centaines de mètres à l'est, semblent constituer un impact bien plus significatif que le projet étudié.

3.2.6. Autres enjeux écologiques constatés

Nous n'avons pas relevé d'enjeux floristiques particulier ou remarquables sur la parcelle ou ses abords.

En revanche, trois espèces d'insectes protégés ou patrimoniaux sont documentés à proximité (non observées sur le site hormis des trous d'émergence sur arbre, possiblement du grand capricorne) :

- **Le Damier de la Succise** *Euphydryas aurinia*, papillon protégé en France ;
- **Le Faux cuivré smaragdin** *Tomares ballus*, papillon rare et vulnérable au titre de la liste rouge française et PACA ;
- **Le Grand Capricorne** *Cerambyx cerdo*, coléoptère protégé en France.

Les habitats présents sur la zone d'étude ne sont pas favorables aux deux papillons car trop densément boisés. Il n'y a donc pas d'impact attendu pour ces espèces. En revanche, la présence du grand capricorne est très probable au niveau des chênes sénescents présents sur la parcelle.

La Genette d'Europe *Genetta genetta*, petit carnivore peu abondant (et protégé) est présent sur la zone d'étude. Un crottier a été en effet observé au sud du site. Cette espèce est dépendante de milieux forestiers mais des habitats de substitution devraient perdurer sur ce secteur. Le crottier est situé en dehors du projet de défrichement.

3.3. SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

Les parcelles présentent un état de conservation modéré avec peu d'habitats essentiels dans le contexte local. La Tortue d'Hermann est néanmoins susceptible de la fréquenter occasionnellement car des individus sont présents non loin. **Le projet n'est de toute évidence pas de nature à affecter une population importante. Les habitats fréquentés ce printemps seront conservés car situés en dehors des parcelles.** Les fonctionnalités principales qui sont pressenties peuvent être conservées aux abords et même améliorées pour ce qui est de l'usage printanier de la lisière (interface boisement/vignoble exposée à l'est). Comme souvent en Provence calcaire, la circulation de l'espèce peut être contrainte par la disposition des murs de pierres sèches et des clapiers, souvent peu franchissables. Des restanques sont présentes sur la zone mais de faible hauteur et en partie effondrées. Les terrassements liés au projet et les préconisations doivent pouvoir tenir compte de la topographie et des pentes pour maintenir des accès aux animaux.



Sujet de chêne pubescent remarquable sur le site

4. Préconisations et mesures

4.1. MESURES POUR EVITER LES IMPACTS SUR LES INDIVIDUS

L'organisation du chantier a été discuté sur site avec le propriétaire. Les pentes sur les extrémités des parcelles et la largeur étroite des restanques en contrebas nécessitent des travaux de terrassement. Des reprises ou regroupements de restanques sont à prévoir. Il a ainsi été envisagé le développement d'une **unité culturelle** pour une surface totale de **1.7 ha environ, soit 70% des parcelles**. Dans le contexte local, l'absence totale d'impact aux individus est difficile à garantir mais il peut être limité par les mesures suivantes.

Le bucheronnage, l'export des bois et la gestion des rémanents sont ici les opérations les plus à risque pour la Tortue d'Hermann. Le bucheronnage est à effectuer en période hivernale (1/11 au 15/03). L'accès pour les machines et à envisager depuis la vigne, celle-ci devant de toute façon être replantée. L'essentiel des bois est valorisable en bois de chauffe. Les rémanents de coupe sont à éliminer (par broyage ou brûlage) sur cette période hivernale et ne devront plus être présents sur site à partir du 15 mars car ils sont susceptibles de servir de cachettes pour des Tortues lorsque celles-ci seront en activité. Il en va de même des éventuels stocks de bois qui seront exportés en dehors du site et en hiver. Une partie du broyage ou du brûlage des rémanents peut être effectué sur la vigne en aval. L'utilisation d'un broyeur monté sur une pelle mécanique est envisageable dans ce cas de figure. La circulation d'engins est en revanche à éviter en période printanière sur la zone. Afin de limiter l'emprise des impacts au sol, par divagation des engins lourds, les axes de passage concentrés devront être limités et respectés pendant toute l'opération. **Le broyage de la végétation ligneuse basse** est également à effectuer en hiver et en même temps que l'élimination des houppiers. Les volumes de la strate arbustive seront bien moins conséquents que les rémanents des houppiers. **L'objectif est d'aboutir avant la mi-mars à un terrain propre et parfaitement dégagé, en prévision d'un dessouchage ultérieur.**

Le dessouchage et le terrassement sont à effectuer une fois que les unités culturelles auront été rendue impropres et inhospitalières à l'activité des Tortues d'Hermann, c'est-à-dire, dépourvue de strate arbustive basse ou d'amas de branches. Compte tenu de la surface de travaux, il est possible de phaser les opérations sur une année. Si le calendrier le permet, le terrassement peut être réalisé en fin d'hiver, afin de concentrer les opérations dans le temps, ce qui serait souhaitable. Une attention doit être portée au fait que la repousse arbustive et les rejets de souche peuvent être abondants dans ce cas de figure. Si le dessouchage devait intervenir une année supplémentaire après la coupe forestière, ces

repousses pourraient devenir attractive à l'espèce. Il faudrait alors envisager un second broyage de la végétation, l'hiver précédant le dessouchage.

4.2. MESURES POUR PRESERVER LES HABITATS ET LEURS FONCTIONNALITES

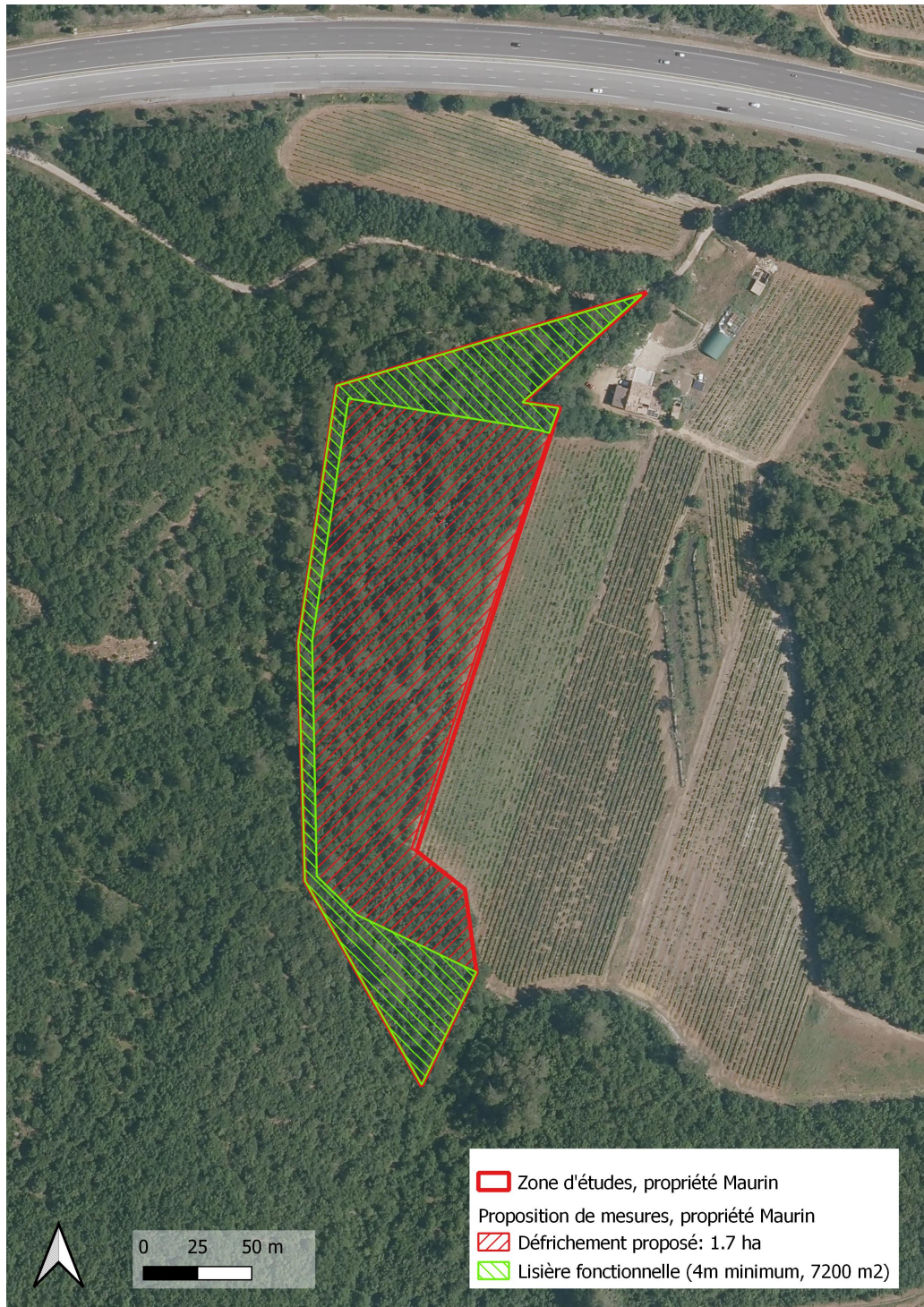
Dans ce cas de figure et du fait de la forme particulière des parcelles, il n'apparaît pas possible de scinder en deux l'unité culturelle proposée qui est de 1.7 ha. La mise en place d'un corridor orienté ouest-est ne serait pas fonctionnel car perpendiculaire à plusieurs restanques et ne débouchant que sur du vignoble. En revanche, l'effet lisière peut être conservé et même amélioré sur toute une périphérie de la parcelle. Il s'agit de réserver et de gérer une interface basée sur le schéma 1, ci-après. La largeur minimale est de 3.5 à 4 m sur la bordure ouest et jusqu'à 60 m sur la pointe nord et 35-40 au sud. En effet, la topographie aux extrémités sud et nord, rendent difficilement aménageables ces parties. Il est donc possible de les réserver à des lisières fonctionnelles. **La surface totale de ces interfaces est estimée à 7400 m².**

Il est possible qu'un talutage soit nécessaire sur les bordures lors du terrassement (aplanissement de la parcelle en plusieurs planches). Dans ce cas, les talus périphériques qui seront nouvellement créés lors du terrassement, ne devront pas présenter une pente supérieure à 30° (57%), afin de rester accessible aux Tortues d'Hermann. **La largeur minimale recommandée de 3.5-4 m est probablement insuffisante du fait des pentes et de la nécessité d'avoir des talus peu pentus. Dans les faits, la largeur minimale en bordure ouest pourrait être plutôt de l'ordre de 6m.** Ils pourront ainsi être intégrés pour partie dans les lisières sous réserve de pouvoir se végétaliser (pas de talus minéraux ou rocheux vierge de végétation). Au besoin, un apport de terre sur ces talus facilitera grandement leurs végétalisations. Les talus qui seront façonnés ou les pieds de restanques qui seront conservés pourront être végétalisés spontanément. Même de faible largeur, ces interfaces pourront ainsi contribuer aux fonctionnalités écologiques. Leurs nombres et emplacements ne sont pas encore définis à ce stade. Le terrassement dans des boisements denses est difficile à appréhender avant la coupe de bois. **Néanmoins, le principe de ces talus ou restanques végétalisées reposent sur les schémas 2 et 3, ci-après.**

Des dépôts ponctuels de souches ou de gros bois non valorisables, en vue d'une décomposition naturelle, sans qu'ils soient trop volumineux (donc au besoin répartis en plusieurs points) et jamais remaniés ou brûlés ultérieurement, sont possibles sur ces lisières si leur emprise spatiale reste modérée.

Les chênes pubescents remarquables ne pourront malheureusement pas tous être conservés car situés au milieu du projet. L'un deux situé au sud et identifié avec le

propriétaire pourra être conservé. Si des fûts ne peuvent être valorisés, leur décomposition naturelle sur zone pourra bénéficier à des insectes xylophages.



Carte 5 : Projet de défrichement sur les parcelles et mesures associées

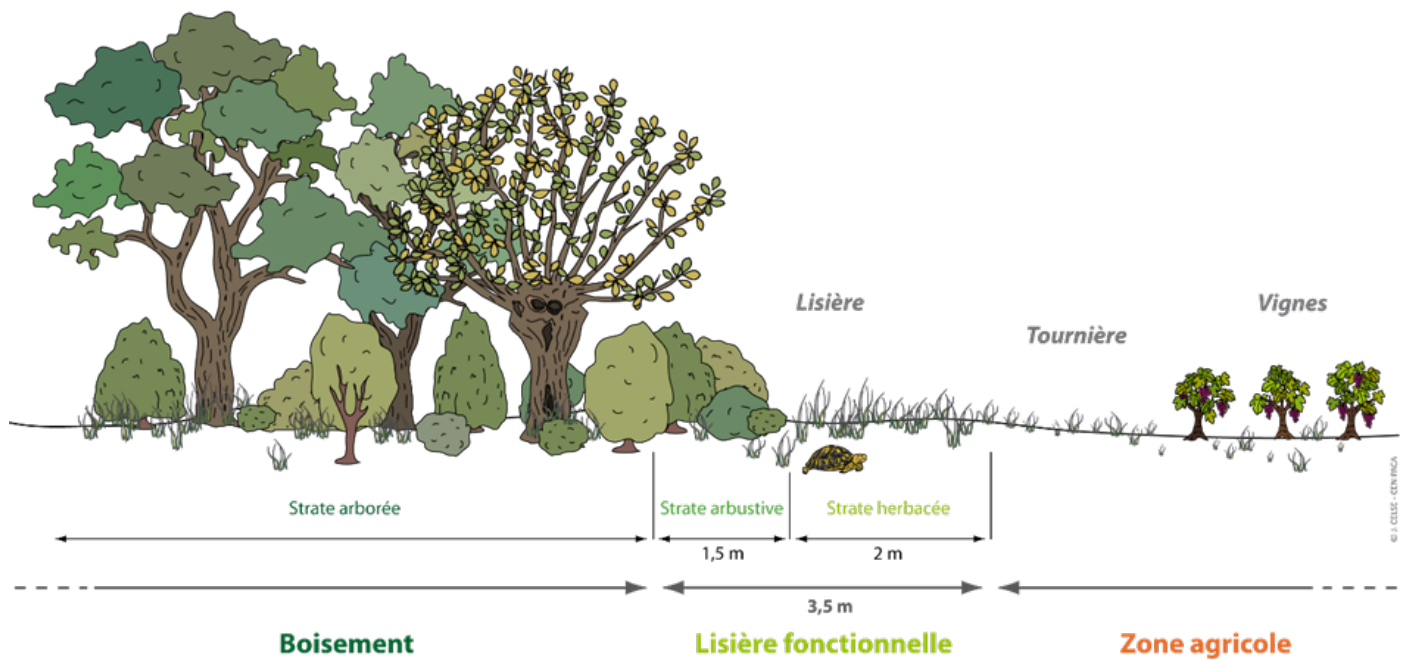


Schéma 1 : Coupe transversale d'une lisière de boisement gérée en faveur de l'espèce (Source : J.CELSE – CEN PACA- PNATH)

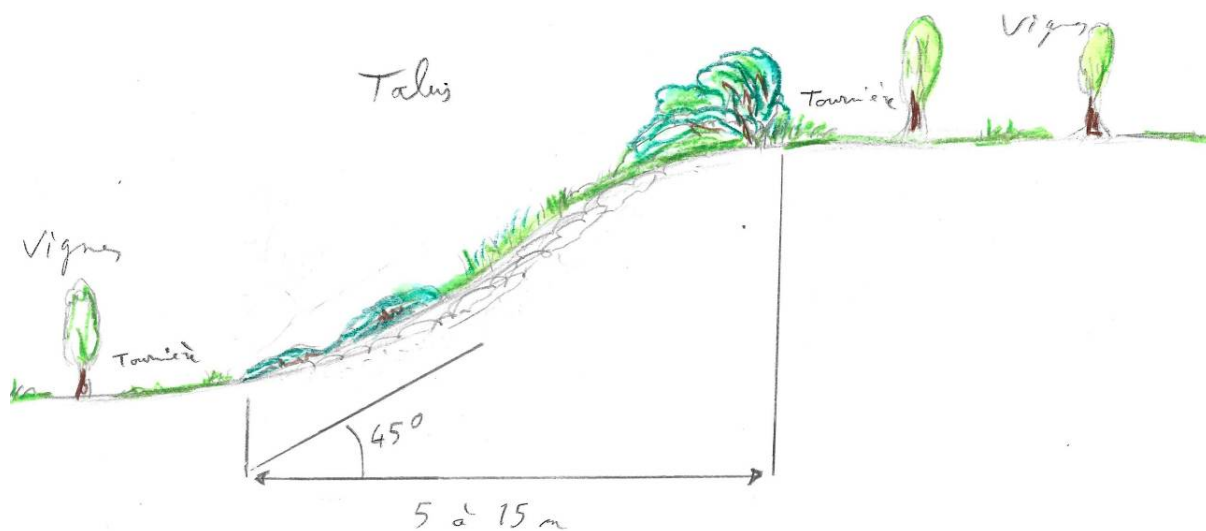


Schéma 2 : Coupe transversale d'un talus adapté à la Tortue d'Hermann

(Source : © A.CATARD – Rascas Biodiv)

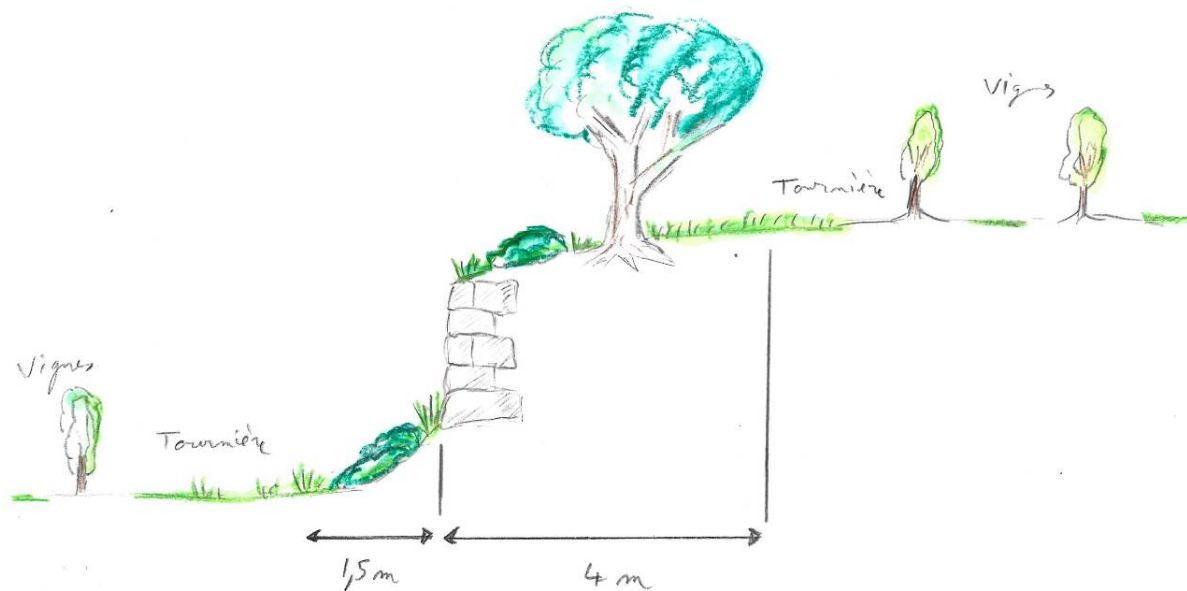


Schéma 3 : Coupe transversale d'une restanque adaptée à la Tortue d'Hermann

(Source : © A.CATARD – Rascas Biodiv)

5. Conclusion

Le projet est jugé modérément impactant sur le plan de la biodiversité. Il reste impactant au regard du caractère mûre du boisement car il implique la coupe de gros chênes pubescent. Cet aspect n'a pas de conséquences pour la Tortue d'Hermann

Le projet est de nature à conserver voire favoriser les interfaces d'habitats et donc certaines fonctionnalités. Le maintien de cette fonctionnalité dépendra de la gestion assurée sur la lisière mais en la reculant de 75 m, en moyenne, le principe général de la trame paysagère sera peu modifié. Le risque d'impact sur des animaux hivernants n'est pas nul, mais dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas de solutions techniques efficaces et plus adaptées que nos préconisations. Le projet permet de restaurer la vocation agricole passée de ces parcelles tout en intégrant nos connaissances et approches contemporaines en matière de prise en compte de la biodiversité.

Les propositions sont adaptées au contexte local, à la forme des parcelles et aux logiques d'implantation du vignoble.